

# l'encoche

Revue d'information  
de la commune de Montana

[www.montana.ch](http://www.montana.ch)



Décembre 2015 - N°19

## Cité de l'énergie



# Cité de l'énergie

## Crans-Montana Cité de l'énergie



Gratien Cordonier

Le label « Cité de l'énergie » est un label européen. Il certifie les communes qui encouragent le recours aux énergies renouvelables, privilégient une mobilité supportable pour l'environnement et mettent en œuvre une gestion durable des ressources<sup>1</sup>.

Pour décrocher ce label, 92 mesures réparties en six catégories sont examinées. Ces mesures analysent ce qui existe déjà en termes de gestion énergétique. Une planification annuelle et un programme d'activité sont alors définis pour une période de quatre ans, avec comme objectifs l'amélioration des mesures déterminées par l'organe de certification et les communes candidates à l'obtention du label. Des actions doivent être également planifiées pour la sensibilisation des populations à une rationalisation de leur consommation énergétique. Des séances de formation et d'information des utilisateurs sont ainsi proposées comme, par exemple celles destinées aux concierges d'immeubles qui visent à rationaliser l'utilisation des chauffages.

Cité de l'énergie : Crans-Montana (Région)

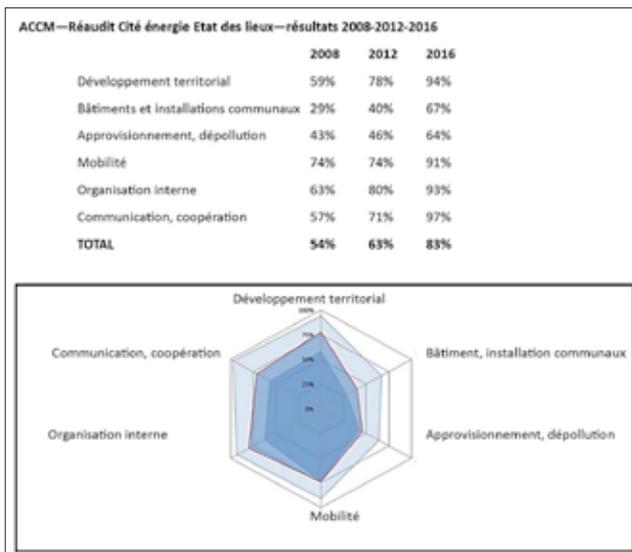


**Crans-Montana**  
european energy award

En 2008, l'Assemblée des délégués de l'Association des Communes de Crans-Montana a accepté que la région de Crans-Montana soit labellisée « Cité de l'énergie ». Le 24 septembre

de cette même année, le dossier de candidature de Crans-Montana fut audité et il obtint un taux de réus-

<sup>1</sup> [www.citedelenergie.ch](http://www.citedelenergie.ch)



site de 54% (50% étant le minimum pour obtenir le label). Soumis à un « réaudit », Crans-Montana obtint 63% de réussite en 2012 et attend sereinement la prochaine certification de 2016 en poursuivant l'amélioration de ses réponses aux défis énergétiques.

Ces démarches illustrent la volonté politique claire des autorités des communes de l'ACCM d'aller vers une consommation plus rationnelle des

énergies et la volonté de se diriger vers une autonomie dans la production énergétique.

## La gestion du domaine de l'énergie à Crans-Montana

La responsabilité de la gestion du domaine énergétique de Crans-Montana est répartie entre la commission énergie de l'ACCM et le délégué à l'énergie, M. Daniel Rey, sous l'autorité du Comité Directeur de l'ACCM. Une politique énergétique est ainsi préparée pour quatre ans. Celle-ci vise l'amélioration des structures en place, la réalisation de nouvelles infrastructures, mais également la modification des législations régissant le domaine de l'énergie<sup>2</sup>, soit la révision des règlements communaux ou intercommunaux. Elle

<sup>2</sup> Un avenant au RIC (Règlement intercommunal sur les constructions) est à l'étude. Il traitera de l'énergie solaire en général et des projets de chauffages à distance en particulier. Il sera soumis à l'approbation des citoyens en 2016.



comprend l'information du public quant aux actions entreprises en matière d'offre énergétique d'une part mais également en ce qui concerne une gestion efficace de l'utilisation des diverses énergies proposées par les sociétés partenaires.



*Figure 3 Le toit de la halle de tennis du Régent, avec les panneaux photovoltaïques. La production du 80% de la consommation énergétique du Régent est visée.*

Pour ne donner que quelques exemples de réalisation pour la période 2012-2016, relevons l'acquisition par l'ACCM d'un véhicule de fonction électrique, l'implantation d'une borne de recharge publique pour des véhicules électriques devant le poste de police de Crans-Montana et la toiture de la halle de tennis du Régent qui a

été refaite avec l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques. Afin de gérer au mieux ces diverses problématiques liées à l'énergie, les communes ont créé une société pour la gestion des projets de Chauffages à distance CAD, présentés ci-après.



**Crans-Montana Energies SA, une société pour la gestion du CAD**

Afin de réaliser ces différents projets, il a été décidé de la constitution d'une société ad hoc regroupant les divers partenaires intéressés. Cette société est ainsi chargée de gérer tous les aspects liés à l'installation, la mise en route et la gestion d'un réseau



et des clients des CAD. La création d'un chauffage à distance demande de gros investissements tant financiers qu'humains pour les travaux de planification et de coordination qui doivent être effectués entre les diverses instances cantonales, communales et les entreprises chargées de leur construction.

Le travail de planification nécessite de prévoir le tracé idéal du réseau qui devrait passer à proximité des zones d'habitation les plus denses. Il exige également l'implantation des zones de production thermique et le choix de l'énergie utilisée puisque tous les chauffages à distance ne sont pas forcément alimentés en totalité par des énergies renouvelables. Idéalement, le tracé du CAD devrait suivre celui des routes, puisque celles-ci desservent les zones habitées. Cela entraîne des perturbations de trafic de la circulation lors de la construction du réseau. Il est alors important de pouvoir planifier au mieux la construction de celui-ci en tenant compte des chantiers privés ou publics en cours dans les mêmes zones et des périodes touristiques qui augmentent les contraintes par la fréquentation accrue des espaces urbains et des charges de circulation plus grandes.

Le fait de créer une SA a permis d'ouvrir le capital-actions à des acteurs intéressés par le projet. Les bourgeoisies, propriétaires de forêts dans la région, fourniront le bois pour la future centrale de chauffe centralisée. Les autres acteurs sont des professionnels de l'énergie, avec les deux distributeurs d'électricité des six communes, SIESA et ESR qui sont représentés par SOGAVAL, société fille de ces deux entités.



Ainsi, le 30 août 2013, la société Crans-Montana Energies SA a été fondée dans le bâtiment de l'ACCM. Les six communes de Crans-Montana détiennent 51 % du capital-actions. Les triages forestiers de la Louable et Noble Contrée, qui représentent les bourgeoisies, en détiennent 16%, SOGAVAL 23% et FMV (Forces Motrices Valaisanne) 10%.

Le slogan de Crans-Montana Energies SA est « Indigènes et renouvelables ». En effet, il y a deux objectifs en matière énergétique. D'abord, augmenter l'autonomie énergétique de la région jusqu'à produire 100% de l'énergie consommée ici. Ensuite, remédier aux éventuelles carences en matière d'approvisionnement en énergie.

## Les projets de Chauffages à distance à Crans-Montana

Le projet de rénovation de la patinoire d'Ycoor a nécessité une profonde réflexion sur la dissipation des importants rejets thermiques produits par la machine à froid des infrastructures de glace. Cette réflexion

a conclu à l'opportunité de la construction d'un chauffage à distance pouvant récupérer ces rejets thermiques et les injecter dans un réseau de chauffage à distance plutôt que de les rejeter dans l'air ou dans l'eau des lacs voisins avec des conséquences certaines pour la faune et la flore de ceux-ci.



Le projet d'Ycoor



Le chauffage à distance (CAD) n'est finalement qu'un chauffage classique, mais dimensionné de telle façon qu'il puisse desservir plusieurs immeubles. Ses avantages peuvent être identifiés comme étant les suivants:

- Le fournisseur assurant l'approvisionnement de l'énergie en tout temps, il n'est plus nécessaire de se soucier du remplissage d'une citerne en suivant l'évolution des cours du fuel, comme il n'est plus nécessaire d'assurer les transports et la livraison de celui-ci avec les nuisances que cela comporte.
- Les installations de chauffage ne nécessitent pas de contrôle régulier, les infrastructures de production de chaleur se trouvant centralisées dans les lieux de production, soit des centrales de chauffe ou des installations dimensionnées de façon à desservir plusieurs bâtiments distincts. Il n'y a ainsi plus de ramonage ni de contrôle technique des chaudières.
- L'entretien du réseau de distribution de la chaleur nécessite très peu de frais de maintenance.

*Les conduites d'eau chaude, avec une lyre, un virage qui permet d'absorber la dilatation des conduites.*

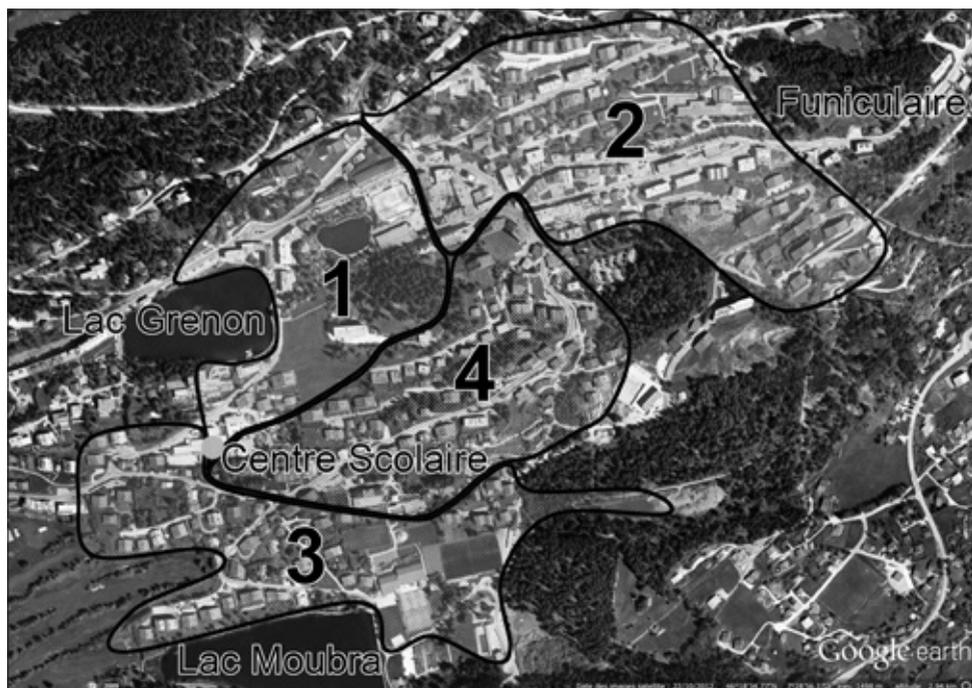


- Le poste de raccordement occupe un volume très restreint par rapport à la salle de chaufferie et permet un gain d'espace appréciable.
- La durée de vie de l'échangeur de chaleur est plus élevée.
- Les nuisances sonores découlant d'un système de production de chaleur sont totalement supprimées, la chaufferie de l'immeuble devient silencieuse.



- Une chaufferie centralisée remplace avantageusement bon nombre de cheminées individuelles et améliore ainsi notablement la qualité de l'air par la diminution de la pollution.

Si la production de chaleur sera notamment constituée des rejets thermiques de la patinoire, ils ne seront toutefois pas suffisants pour alimenter un réseau de CAD. La volonté est donc d'utiliser les ressources locales des bois de nos forêts par une ou plusieurs centrales de chauffage à bois.



*Les 4 zones d'extension du CAD «Ycoor» selon leur ordre de planification.*



## Projets de CAD

L'ensemble du territoire des communes de Crans-Montana a été étudié pour déterminer les zones les plus favorables à l'implantation d'un chauffage à distance. Ces zones doivent répondre à plusieurs critères, dont le principal est la densité d'habitation qui doit être élevée. Les deux premières zones identifiées sont, à l'est de Crans-Montana le quartier d'Ycoor et, à l'ouest, le Vallon du Zier, à proximité du centre de congrès du Régent.

La zone de chauffage à distance d'Ycoor s'étend de la région de la Moubra au funiculaire en passant par le centre de Montana. Dans un premier temps, la source de chaleur proviendra du chauffage du Centre Scolaire de Crans-Montana. Devenu trop vieux, il a été remplacé en été 2015 par une chaufferie dimensionnée de façon à alimenter en énergie thermique plusieurs bâtiments. Ainsi, dès le mois de septembre 2015, le CAD Ycoor livrait déjà de la chaleur au Centre Scolaire de Crans-Montana et à la résidence Cécil.

La première partie des travaux a donc consisté en la construction du réseau de distribution allant du Centre scolaire qui peut déjà produire plus d'énergie qu'il n'en consomme à Ycoor pour pouvoir, à terme, absorber les rejets thermiques des installations de production de glace qui seront mises en service.

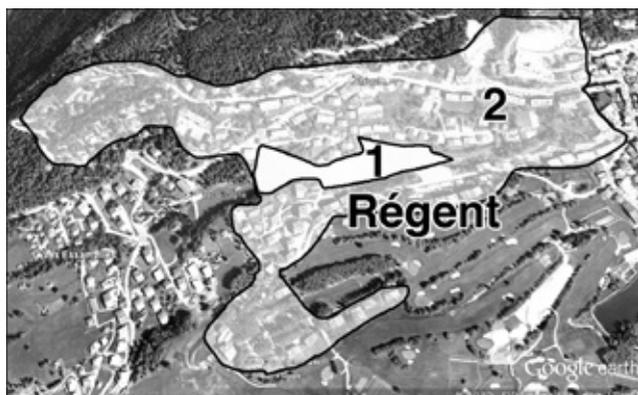
La planification pour les années 2016-17 voit l'extension du réseau de distribution via l'avenue de la Gare, en direction de la gare du funiculaire et en profitant des travaux d'aménagement de cette rue projetés par la commune de Randogne.



La construction d'une première centrale de chauffe à bois devrait avoir lieu durant la période 2017-18. Celle-ci, qui devrait se situer au sud-est de la station, élargirait donc le CAD dans la région de la Moubra.

La deuxième zone de CAD, la Vallon du Zier, profite de la chaufferie du Centre de Congrès Le Régent également dimensionnée pour fournir en chaleur le Régent Crans-Montana College. La Junior School qui a ouvert ses portes en septembre 2015 est déjà alimentée en énergie thermique.

A terme, c'est la zone entière qui devrait être fournie en énergie thermique par une centrale de chauffe à bois.



Le CAD Vallon du Zier et ses deux zones d'extension.

Le site [www.cmenergies.ch](http://www.cmenergies.ch) informe toute personne intéressée tant par la politique énergétique de Crans-Montana que par le programme d'implantation du réseau CAD et les modalités de raccordements. Le délégué à l'énergie peut également être contacté auprès de l'ACCM au 027 486 87 83.

**Gratien Cordonier**